

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....  
Arrondissement d'ORLÉANS

.....  
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....  
**COMMUNE**  
**DE**  
**CERCOTTES**  
45520

**ARRETE n°9/2024**

AUTORISANT DES TRAVAUX  
98 RN 20  
DEPOT DE MATERIAUX ET REMORQUE  
POUR RACCORDEMENT AU GAZ GRDF

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411 – 8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

VU la demande de permission de travaux en date du 28 février 2024 formulée par Mme GASNIER Agnès, représentant la société SCTP-LORRIS sise 143 rue du Séquoia ZA du Limentin 45260 LORRIS, agissant dans le cadre de travaux de raccordement au réseau gaz à hauteur du 98 RD 2020,

## ARRÊTE

**Article 1** : Dans le cadre de travaux de raccordement au réseau gaz à hauteur du 98 RD 2020, le pétitionnaire est autorisé à déposer des matériaux sur 20 m<sup>2</sup> et à faire stationner une remorque sur 20 m<sup>2</sup>.

**Article 2** : La présente permission de voirie est valable du 18 mars au 19 avril 2024 et pendant toute la durée des travaux.

**Article 3** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée:

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY
  - A la société SCTP-LORRIS sise 143 rue du Séquoia ZA du Limentin 45260 LORRIS
- qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

